

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture de la Meuse

Demande de permis de construire une centrale solaire au sol sur le territoire de la commune de SAULVAUX

-=-=-=-=-

Par arrêté préfectoral n°2026 – 1616 du 03 août 2026, il est prescrit l'ouverture d'une enquête publique ***du lundi 31 août 2026 au mercredi 30 septembre 2026 (à 18h00)***, soit 31 jours consécutifs, concernant la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de SAULVAUX, présentée par la société PVA SUR ROUVIER.

La personne responsable du projet est Mme Anne-Lise LECHAPELAIN, auprès de laquelle toute information peut être demandée à l'adresse suivante : anne-lise@vent-d-est.com

Un exemplaire du dossier comprenant, notamment, la demande de permis de construire, un résumé non technique et une étude d'impact du projet, est déposé en mairie de SAULVAUX.

Les pièces du dossier d'enquête sont également consultables sur le site internet des services de l'État en Meuse (www.meuse.gouv.fr – rubriques politiques publiques – participation du public – consultations en cours ou à venir).

Un poste informatique sera mis gratuitement à la disposition du public pour libre consultation du dossier à la préfecture de la Meuse, 40 rue du bourg à BAR LE DUC du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de SAULVAUX.

Les observations pourront être également adressées à la mairie de SAULVAUX (par courrier à l'attention du commissaire enquêteur), ainsi que sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7562/>

ou par courriel via l'adresse suivante : enquete-publique-7562@registre-dematerialise.fr

Par ordonnance du Tribunal administratif de Nancy du 24 juillet 2026, M. Jean-Claude BASTIEN et M. Patrick STEIL ont été désignés, respectivement, commissaire enquêteur titulaire et commissaire enquêteur suppléant, pour conduire cette enquête. Le commissaire enquêteur recevra directement les observations et propositions du public lors des permanences tenues en mairie de SAULVAUX aux jours et heures suivants :

le lundi 31 août 2026 de 14h00 à 16h00
le lundi 07 septembre 2026 de 9h00 à 11h00
le samedi 19 septembre 2026 de 10h00 à 12h00
le mercredi 30 septembre 2026 de 16h00 à 18h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, rendus dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an, en mairie de SAULVAUX et à la préfecture de la Meuse, ainsi que sur son site internet :

<https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Participation-du-public/Suites-des-consultations-rapports-d-enquetes-et-decisions>

Ils pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.

À l'issue de la procédure, la Préfète de la Meuse est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser le permis de construire.